

Compte-rendu commenté du conseil municipal du 25 juillet 2022.

2 points à l'ordre du jour de cette séance :

1. Le vote de signature d'adhésion à la [Charte Qualité au Label Plus Beau Village de France](#)

Déjà examiné au cours de la séance du 17 février dernier (Notre vote : 2 abstentions, 1 contre), cette labellisation est en voie d'être finalisée. La commission d'expertise a visité Martel et a rendu un avis favorable avec des réserves sur les entrées de ville en particulier.

M le maire présente de nouveau ce label comme une chance et une impulsion pour le tourisme à Martel, en permettant sa valorisation et une fréquentation estivale et annuelle.

Notre intervention : Cette charte n'est que contraignante vis-à-vis de la commune. **De plus, le conseil doit s'exprimer alors qu'aucune précision financière n'est apportée sur le coût de cette adhésion.** Personne n'est en mesure de donner le moindre chiffre ! De notre côté, nous avons trouvé une information sur le site le Figaro Voyages du 29 01 2021 (<https://www.lefigaro.fr/voyages/comment-devient-on-l-un-des-plus-beaux-villages-de-france-20210929>).

- Pour Martel, sur la base de 1625 habitants, le coût 2022 ou 2023 serait :
- Expertise pour évaluer la recevabilité de la candidature : 900 €
- Forfait pour la 1ere tranche de 300 habitants : 1 200 € + 2.50 € par habitant: 3 312.50 €
- Soit 5 412.50 € à quoi il faut ajouter le prix des 6 panneaux à répartir à chaque entrée de ville.
- Chaque année, la commune doit renouveler sa cotisation, soit pour 1 625 habitants : 4 512.50 €. Nous attendons d'être informés sur le montant réel de cette cotisation.

Cette association des PBVF, basée à Collonges la Rouge, ne réunit que 164 communes ou villages et a un budget de 500 000 €. Son activité essentielle consiste donc à choisir des communes au patrimoine classé et à les promouvoir avec les panneaux d'entrée de ville et une médiatisation par son site internet et la publication d'un guide.

Nous faisons remarquer qu'il existe déjà un outil de promotion touristique avec l'Office de Tourisme de la Vallée de la Dordogne, la labellisation Grands Sites Occitanie et que Martel n'est pas actuellement en mesure d'accueillir plus de touristes. Nous citons des villages qui se sont retirés car les contraintes de la charte rendaient impossible leur développement en s'opposant au projet de zone d'activité économique, d'autres qui se retrouvent en pénurie d'eau avec l'afflux de visiteurs... Sans compter l'enchérissement de l'habitat et la raréfaction des locations !

De plus, nous faisons remarquer que notre demande de paiement de la cantine scolaire au Quotient Familial a été accueillie le 30 06 avec réticence car « les finances de la commune seraient fragiles » !....

M le maire et son équipe rétorquent que la commune pourra toujours se retirer du label.

Nous votons **contre** cette adhésion.

2. **Emprunt pour les travaux au Palais de La Raymondie** : afin de devancer la hausse prévisible des taux d'emprunts, et en vue de provisionner pour la réalisation obligatoire de ces travaux, la commune a sollicité un prêt de 300 000 € auprès du Crédit Agricole. Ce prêt peut être réservé et débloqué au cours des 24 mois à venir. Il faudra cependant débloquer 30 000 € dans les 6 mois après l'obtention. **Nous votons pour.**
3. Nous portons 2 questions : la faible fréquentation du **marché gourmand** du 22 : problème de dates, de concurrence et peut-être aussi de médiatisation. **Les poubelles enterrées** : les études sont en cours jusque sur le terrain avec essais de manœuvres des camions d'enlèvement prévus dans les jours qui viennent. Nous faisons remarquer que le sous sol de Martel est parcouru par des souterrains dont il serait peut-être bon de tenir compte.

Fin à 22 h.

N'hésitez pas à réagir à nos commentaires ! Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur nous !